

PLATE-FORME DE RAYONNAGE

STEPPER

H. de travail maxi : 2,95 m

Sécurité ★★☆☆

Norme EN 131-7 et NF 85-301 (1 et 2 marches)



LA PLATE-FORME DE RÉFÉRENCE POUR LA MISE EN RAYON

- + Offre un accès sécurisé aux rayons et une ergonomie optimale pour toutes les manipulations, des déplacements à la gestion des charges lourdes.



STEPPER 2 marches



STEPPER 4 marches



STEPPER 4 marches

- Aluminium peint.
- Disponible de 1 à 4 marches.
- **Tablette supérieure :** 450 x 200 mm.
- **Tablette intermédiaire :** 400 x 200 mm (uniquement sur les modèles 3 et 4 marches).
- **Plancher spacieux antidérapant :** 0,40 x 0,50 m.
- **Garde-corps latéraux repliables avec crochets de verrouillage.**
- **Marches antidérapantes de 115 mm.**
- **Large patins avec forte adhérence au sol.**
- **Charge maxi : 150 kg.**



NOTICE D'UTILISATION



Ergonomie exceptionnelle

- Pour travailler dans une position optimale, réduisant les tensions musculaires.



Protection à 360°

- Le plancher avec les plinthes et la protection collective intégrale assurent une sécurité complète de l'opérateur.



Encombrement plié optimal

- Volume plié très réduit pour un stockage aisé.



Déplacements fluides

- 4 roulettes escamotables pivotantes Ø 50 mm et une largeur maîtrisée facilitent les déplacements.

+ Existe en inox

Usage en milieu stérile alimentaire.

Désignation	Code	Long. replié (m)	Ht. de travail maxi (m)	Empattement au sol (m)	Largeur (m)	Poids (kg)
Stepper 1 marche	614911	1,38	2,25	0,65	0,61	11,6
Stepper 2 marches	614912	1,66	2,50	0,83	0,63	13,3
Stepper 3 marches	614913	1,87	2,70	0,93	0,69	18,5
Stepper 4 marches	614914	2,15	2,95	1,10	0,69	20,0

* Plates-formes sécurisées EMER : Equipement de Mise En Rayon. Il s'applique aux équipements de travail de hauteur de plancher maximale de 0,50 m, conçus pour être utilisés par une seule personne à la fois.